

Groupement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch *Le Boulet est sur Facebook*

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Décembre 2020 n° 03/20 tirage 300 exemplaires Messagerie: info@leboulet.ch

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

Après un *annus horribilis*, des lueurs d'espoir

Si la cour d'Angleterre avait fait état en 1992 d'un « *annus horribilis* », une année horrible, que doit-on penser en 2020 du séisme sociétal que nous venons de vivre au cours des dix mois écoulés ?

Dans une petite cité comme Carouge, connue pour son tissu social animé par une diversité d'échoppes et des commerces ainsi que pour son marché où les producteurs locaux sont bien pré-



sents, ce sont aussi des animations festives et culturelles qui viennent enrichir la vie de nos places et de nos rues. Or, depuis de nombreux mois, cette effervescence s'est à l'évidence tarie.

En effet, par son essence même, le confinement est une action de repli. Si la technologie a permis de maintenir certains liens entre groupes sociaux, c'est sous une forme dématérialisée. L'information y circule souvent sans contrôle et des avis se forment sur des à priori. Les *fake news* brouillent aussi les messages. Ce qui frappe le plus avec

ces nouveaux outils c'est, bien sûr, la délocalisation qu'ils engendrent. Désormais vous pouvez échanger vos informations avec des correspondants situés aux quatre coins de la planète.

Entre frustration et isolement, changements d'échelle et dématérialisation, il devient difficile de garder des repères. Le manque de contacts entre amis, entre membres d'un même club ou d'une société, entre voisins, entre collègues de travail ou encore entre usagers de différents espaces publics est durement ressenti par une large part de la population.

Dès lors, c'est avec nostalgie qu'on évoque certains éléments festifs, suspendus en l'état, comme la Fête de la musique, la Fête des promotions et la Vogue ou encore des manifestations sportives et culturelles. Et d'évoquer avec impatience un retour à la vie normale.

LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

La Fondation du Vieux-Carouge a été créée en 1970 dans le sillage de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales votées par le Grand-Conseil en 1961. Suite à l'abandon par un groupe de promoteurs d'un projet de construction d'une Migros dans le périmètre du Triangle jouxtant la place du Marché, la Fondation se porte acquéreuse du lot. Elle revend deux parcelles, l'une à une banque (SBS) et l'autre à un privé.

Constituée avec comme objectif principal de participer aux objectifs d'assainissement des immeubles et de promouvoir la rénovation du Vieux-Carouge, la Fondation se trouvera confrontée au dilemme des choix à effectuer entre conservation et façades pastiches. Pour cette raison la décision sera prise pour la plupart des im-

meubles du Triangle de sauvegarder les seules façades. Pendant plus d'une quinzaine d'années, soit dès 1971, les choix à effectuer pour ce Triangle polariseront les choix urbanistiques du cœur de Carouge. Le projet de supermarché Migros étant écarté, suite à l'opposition des petits commerçants, c'est un projet de halles semblables à celles du quartier de Rive qui sera à son tour écarté en votation populaire en 1984.

- Immeubles Champendal (1975-1976) rues du Collège et Jacques-Dalphin – revendus à la Caisse de pension du personnel au terme des travaux.
- Immeuble de l'ancienne Auberge du Cheval-Blanc (1981-1983) acheté en 1958 par l'Etat en vue de sa démolition, puis revendu en 1976 à la Fondation, ceci à l'initiative du Conseiller d'Etat Jaques Vernet, favorable à sa conservation.
- Immeubles 43-47 rue Ancienne – racheté en 1978, puis revendu à la Caisse de pension qui conduira les travaux de rénovation.
- Immeuble 10 rue du Collège (1993) racheté à un privé.
- Immeuble 1 rue Saint-Victor (1995) racheté à un privé
- Immeuble du Café des Négociants (1999) racheté à un privé; l'immeuble avait connu un squat.
- Immeubles 16 et 16 bis rue Joseph-Girard (achat en 2013 – travaux achevés en 2020).

Fidèle à sa volonté de rendre accessible les immeubles rénovés à la population carougeoise, la Fondation s'est efforcée de trouver un équilibre entre des exigences de conservation parfois relativement coûteuses, comme pour l'immeuble no 1 rue Saint-Victor, et des opérations de type « dénoyautage » comme ce fut le cas à Champendal et dans le Triangle où des logements

meubles du Triangle de sauvegarder les seules façades. Pendant plus d'une quinzaine d'années, soit dès 1971, les choix à effectuer pour ce Triangle polariseront les choix urbanistiques du cœur de Carouge. Le projet de supermarché Migros étant écarté, suite à l'opposition des petits commerçants, c'est un projet de halles semblables à celles du quartier de Rive qui sera à son tour écarté en votation populaire en 1984.

Finalement une partie de l'îlot sera reprise par la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées qui y aménagera des appartements D2.

Relevons que c'est suite à l'action du Boulet et au soutien apporté par le magistrat à l'époque à la tête du Département des Travaux publics, Christian Grobet, que la démolition du bâtiment de l'ancien hôtel de l'Écu, devenu le Centre musical carougeois, sera évitée.



de catégorie HLM ont pu être mis à disposition.

Aujourd'hui, la Fondation dispose d'un parc immobilier qui participe pleinement au maintien du caractère traditionnel des arcades carougeoises avec des enseignes qui ont conservé un caractère historique et local, telles que La Bourse, Les Négociants et le Cheval-Blanc. Quant aux habitants qui occupent les logements mis à disposition par la Fondation, ils restent à des tarifs accessibles pour notre population.

Dans le même temps des subventions ont été allouées aux propriétaires privés qui entreprennent des travaux de rénovation.

Ceci permet, par exemple, de combler la différence de prix existant entre un choix d'encadrements en pierre naturelle ou artificielle, ou encore de maintenir l'usage d'essences de bois traditionnelles, telles que le noyer ou le chêne pour la réfection de devantures d'arcades.

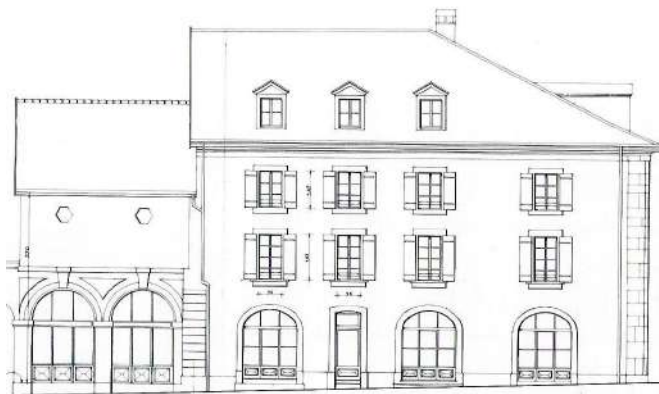
Ainsi, pendant la période comprise entre 1970 et 1990, ce sont près de la moitié des immeubles compris dans la zone protégée du Vieux-Carouge qui ont pu bénéficier de ce type d'aides à la rénovation.



Depuis quelques années, des incitations financières sont proposées par le canton en lien avec les programmes d'économie d'énergie. Même si les murs anciens en maçonnerie n'offrent pas les mêmes coefficients d'isolation que des panneaux isolants en polyuréthane par exemple, la disposition de ces petits immeubles en rangée est en soi favorable à une recherche d'économies d'énergie. Dans le long terme, nul doute que, moyennant quelques adaptations, les immeubles du Vieux-Carouge présentent un très bon bilan en termes énergétiques, en particulier si l'on prend en compte l'énergie grise et la durabilité.

La dernière opération conduite dès 2013 par la Fondation, soit le rachat à l'entreprise Similor des immeubles nos 16 et 16 bis de la rue Joseph-Girard a permis un sauvetage d'un groupe d'immeubles caractéristiques.

Durant une cinquantaine d'années, la Fondation du Vieux-Carouge s'est trouvée au centre d'enjeux, et aussi parfois de polémiques, concernant les objectifs de protection et de rénovation de notre Centre historique. Par la diversité des opérations qu'elle a entreprises, cette Fondation a assurément marqué l'attachement de notre population au visage original de notre petite cité.



A ce sujet, tous les Carougeois qui ont pu suivre l'évolution de la vie politique locale seront amusés de voir quelle a été la succession des présidents appelés successivement à la tête de cette Fondation: Raymond Zanone, Edouard Terrier, Jean Montessuit, Maurice Schneeberger, Gérald Dentand, Alain Saracchi, Pierre Baertschi, Anne Hiltpold, Patrick Monney, Stéphane Barthassat.



A l'heure où une gentrification guette le devenir du Centre de Carouge, cette Fondation doit aujourd'hui se porter garante du maintien d'une vie commerçante diversifiée et d'une offre, certes limitée, en logements accessibles à notre population.



LE MONUMENT FUNÉRAIRE DU CENTURION ILLUSTRE PAR DES MONNAIES

Chacun a pu voir le monument funéraire du centurion romain Marcus Carantius Macrinus qui décore le hall d'entrée de la mairie de Carouge. Rares sont ceux qui se sont penchés sur la plaque explicative et savent de quoi il s'agit. Découvert en 1805 à l'angle de la route de Veyrier et du chemin du Centurion, à qui il a donné son nom, il constitue, avec le nom latin de Carouge, *quadri-vium*, un des principaux vestiges de l'époque romaine de notre cité. Sur son monument funéraire, le centurion mentionne tous ses états de service avec les dates de ses entrées en fonction.

M(ARCUS) CARANTIVS MACRINVS CENTVRIO COH(ORTIS)
PRIMAE VRBANAE
FACTVS MILES IN EAD(EM) COHORTE **DOMITIANO II CO(N)S(VLE)**
BENEFICAR(IVS) TETTIENI SERENI LEG(ATI)AVG(VSTI) **VESPAS(IANO) CO(N)S(VLE)**
CORNICVLAR(IVS) CORNELI(I) GALLICANI LEG(ATI) AVG(VSTI) EQUESTRIB(VS)
STIPENDIIS **DOMITI(ANO) VIII CO(N)S(SVLE)** ITEM MVNICI(I) RVFI LEGATI AVG(VSTI)
EVOCATVS AVG(VSTI) **DOMIT(IANO) XIII CO(N)S(VLE CENTVRIO IMP(ERATORE) NERVA II**
CO(N)S(VLE
T(ESTAMENTIO) P(ONI) I(VSSIT)

Sous la République romaine les années étaient déterminées par les noms des deux consuls en exercice. Les Fastes consulaires, découverts en 1546-1547, donnent la liste de tous les consuls depuis 509 av. J.-C. à 541 ap. J.-C. Cette tradition s'est perpétrée sous l'Empire. Le consulat était devenu alors surtout honorifique et les empereurs l'assumaient très souvent pour pouvoir donner leur nom à l'année. Sur les monnaies, les empereurs faisaient figurer, outre leur portrait et leur nom, les charges qu'ils exerçaient ou les titres qu'on leur conférait, tels que le consulat, la puissance tribunicienne, les acclamations pour une triomphe etc. Comme ces charges étaient annuelles et que les empereurs ne les exerçaient pas chaque année, il faut procéder par combinaison et élimination pour faire correspondre une date de l'époque romaine à notre calendrier.

Sur l'inscription du monument, toutes les dates se résument au seul consulat de l'empereur et sont abrégés par COS (consul). Quand l'empereur n'est pas nommé consul deux années de suite, son consulat précédent continue à être mentionné dans les inscriptions et il manque donc un élément pour affiner la date.

Les monnaies romaines sont les sources les plus complètes pour les titulatures impériales. La multitude des indications contenues dans les titulatures permettent souvent une datation à quelques mois près. Il semblait donc intéressant d'illustrer chaque date mentionnée sur le monument par une monnaie contemporaine. La liste ci-dessous donne **en gras** la correspondance entre l'inscription du monument et la monnaie contemporaine illustrée.

DOMITIANO II COS. 2^{ème} consulat de Domitien César (69-81), soit en 73. Domitien a endossé son 3^{ème} consulat l'année suivante. Sur l'avvers de la monnaie on lit : CAES(AR) AVG(VSTI) F (ILIVS) **DOMIT(IANVS) COS II.** (Fig. 1).



Figure 1

VESPASIANO X COS. 10^{ème} consulat, de Vespasien (69-79). Il y a là manifestement une erreur, car Vespasien est décédé en 79, année de son 9^{ème} consulat. Rien d'étonnant à ce qu'aucune monnaie correspondante n'a pu être trouvée.



DOMITIANO VIII COS. 9^{ème} consulat de Domitien Auguste (81-96), soit en 83. Domitien a endossé son 10^{ème} consulat l'année suivante. A l'avvers on lit : IMP(ERATOR) CAES(AR) **DOMITIANVS** AVG(VSTVS) P(ONTIFEX) M(AXIMVS) et au revers TR(IBVNITIA) POT(ESTATE) II **COS VIII** DES X P(ATER) P(ATRIAE). La titulature précise que Domitien est déjà désigné pour son 10^{ème} consulat l'année suivante et qu'il avait reçu le titre de père de la patrie. (Fig. 2).



Figure 2

DOMITIANO XIII COS. 14^{ème} consulat de Domitien Auguste, soit entre 88 et 89. Domitien ne sera consul pour la 15^{ème} fois qu'en 90. L'avvers de la monnaie porte **DOMITIANVS** AVGVSTVS et le revers **COS XIII** et le titre de GERMANICVS qu'il avait reçu en 83. (Fig. 3).



Figure 3

IMP NERVA II COS. 2^{ème} consulat de Nerva (96-98), soit en 96. Nerva avait déjà été nommé consul pour la seconde fois en 90, alors qu'il n'était que sénateur. Proclamé empereur en 96, il reprend ce consulat dans les titulatures de sa première année de règne. Il sera nommé consul pour la 3^{ème} fois en 97. À l'avvers de la monnaie Nerva porte la titulature suivante : **IMP NERVA** CAES AVGVSTVS P(ONTIFEX) M(AXIMVS) TR(IBVNICIA) P(OTESTATE) **COS II** P(ATER) P(ATRIAE). La même année Nerva avait également reçu les titres de père de la patrie et assumé la puissance tribunitienne. (Fig. 4)



Figure 4

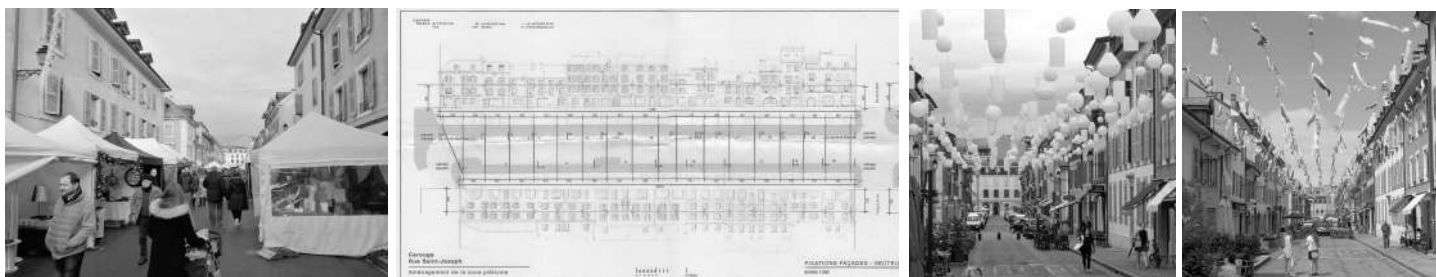
Dans l'inscription Nerva est le seul empereur à porter le titre d'IMPERATOR, l'empereur en exercice. On peut donc supposer que le monument a été érigé avant sa mort survenue en 98.



RUES PIETONNES: FAUT-IL GENERALISER LES RESILLES A VOCATION DECORATIVE ?

Le 23 janvier 2020, lors du vote par le Conseil municipal du projet d'extension de la zone piétonne existante à l'ensemble de la rue Saint-Joseph, des conditions avaient été posées. Ainsi cette rue ne devait pas devenir une rue-morte sans vie et les riverains devaient bénéficier d'une attribution prioritaire aux parkings de l'Octroi et de Sardaigne en compensation des places supprimées.

Depuis lors, le service d'urbanisme a confié à un architecte genevois la mission de développer un concept d'animation. Le 20 octobre, ce mandataire interpellait tous les propriétaires riverains en les informant de son **projet d'aménager une installation artistique saisonnière au sol et au plafond sur toute la longueur de la rue. Il souhaite envisager « un événement culturel majeur pour Carouge entre le printemps et l'automne de chaque année »**. A cette fin il entend mettre en place un dispositif d'accrochage permanent fixé dans les maçonneries de façades.



Cette proposition est d'ores et déjà contestée par certains riverains, dont des membres de notre groupement, lesquels ont fait part de leur vive opposition. A ce sujet, ils considèrent que **ces éléments décoratifs seraient apposés à un rythme beaucoup trop serré**. Selon les observations qui nous ont été transmises **« une solution décorative plus légère, située au sol ou suspendue à quelques endroits, serait suffisante pour prolonger la décoration déjà mise en place sur le secteur A de la rue Saint-Joseph. »**

Ces riverains appellent à une présentation publique du projet afin de recueillir l'avis des habitants.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2020

Alors que la situation sanitaire paraissait permettre certains relâchements vers le début du mois de septembre 2020, nous avons dû, peu après, renoncer à tenir notre Assemblée Générale 2020 en présentiel. Nos membres ont donc reçu une information à ce sujet dans notre Bulletin no 2/2020 avec l'annonce que nous allions, cette année, procéder à une consultation par voie écrite. Les rapports statutaires étant à disposition sur demande, nous avons reçu en retour trente-cinq bulletins de vote qui tous ont fait état d'une approbation. Nonobstant quelques petits problèmes liés à l'absence temporaire de notre webmaster, nous avons pu faire suivre toutes les réponses souhaitées aux demandes qui nous ont été adressées.



Votre Comité tient ici à vous exprimer nos remerciements pour ce soutien apporté à notre groupement dans cette période difficile. Nous tenons également à vous assurer que nous entendons reprendre, dès que possible, un rythme plus normal d'activités. Ceci avec, outre un suivi de parution de nos bulletins à un format désormais de huit pages, également l'organisation de nos traditionnelles conférences et visites.

Coups d'œil à travers

Carouge

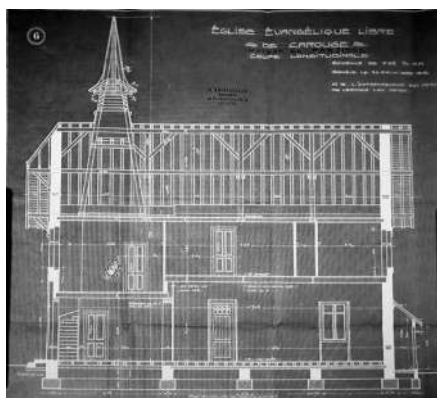


Carouge magique et sa féerie hivernale sont au rendez-vous. Ces installations artistiques au pouvoir évocateur participent à l'animation de nos rues. On doit à l'artiste Cédric Le Borgne les carpes qui nagent en plein ciel à la rue Vautier ainsi que la venue des oiseaux qui se désaltèrent (Tours et place d'Armes). Sur nos places, autres interventions artistiques des studios Pitaya.



▲ Nos artisans n'en peuvent plus d'être les oubliés des urbanistes et autres stratégies de la mobilité. Lors de la reprise en septembre, voici des alignements de fourgonnettes, comme ici à la place de l'Octroi. Et les pandores de la Fondation des parkings de passer sans état d'âme percevoir leur dîme en distribuant leurs amendes....

Face à la clinique de Carouge, des barrettes pour vélos ont été posées qui ont eu pour effet un resserrement de l'espace piétonnier. Dès lors le passage abusif des vélos, souvent à vive allure sur ce trottoir, menace la sécurité des clients du bistrot attablés en terrasse. La police municipale, qui se signale par son inaction en la matière, devrait se dépêcher de verbaliser ces contrevenants avant qu'un accident ne vienne à se produire.



Le dépôt d'une pétition initiée par les habitants du voisinage a amené le Conseil municipal à se déterminer sur la chapelle évangélique. Le Conseil administratif va entreprendre toutes démarches possibles afin de ne pas dénaturer le site existant.

L'ancien domaine de Sous-Pinchat est situé au numéro 112 de la route de Veyrier, à proximité de la basse-cour carougeoise. Une bâtisse existe déjà en 1730. C'est à la requête de Patrimoine Suisse qu'une demande d'inscription à l'Inventaire a été récemment déposée auprès du Département du territoire.



Rebaptisé Pont des Artisans, le pont CFF du Val-d'Arve est entré en fonction au mois de décembre 2019, lors de l'inauguration de la ligne du CEVA. Ses vitrages anti-reflets ne devraient pas causer de dommages aux nombreux oiseaux qui transitent dans le parcours de l'Arve.

▲ Outre des mouettes, on y rencontre des cygnes et des cormorans



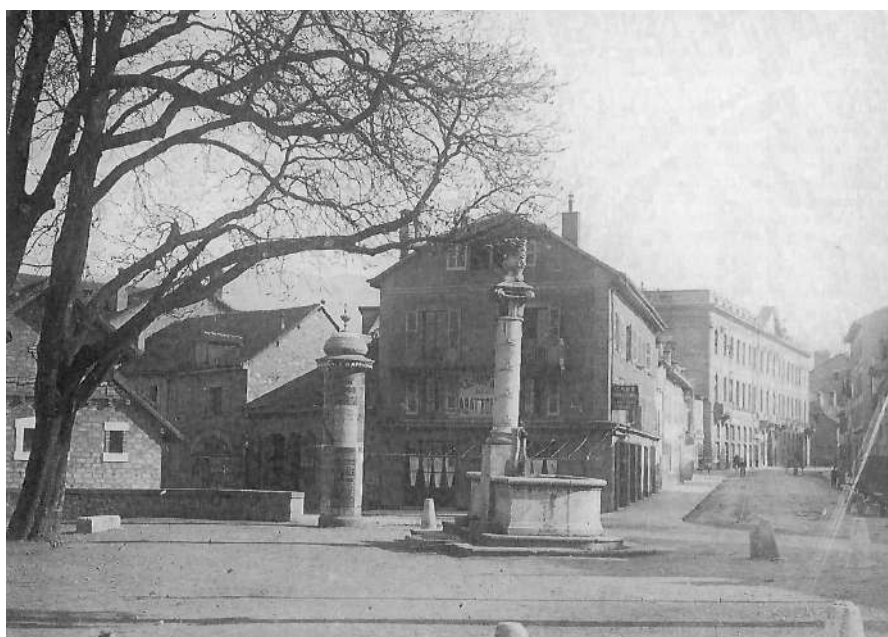
PAGE D'HISTOIRE



La zone des Minoteries: un site carougeois qui a bien changé

En un demi-siècle, la zone des Minoteries est devenue méconnaissable. Sur place il ne reste plus grand-chose. Les silos des minoteries Sylvant ont fait place à une clinique. L'ancien bâtiment de la minoterie, aujourd'hui restauré, abrite au rez-de-chaussée des locaux médicaux et des logements aux étages. On trouve encore une ou deux attaches des lignes aériennes qui rappellent que sur cette ancienne rue d'Arve il existait une voie de tram sur laquelle circulaient des convois amenant des wagons de blé aux minoteries. L'Ancienne serrurerie genevoise qui travailla notamment à la

production des fenêtres du complexe du Lion abrite maintenant l'oratoire Saint-Joseph. Une seule colonne au bord de l'Arve rappelle les anciens abattoirs. D'autres colonnes ont été récupérées pour la restauration de l'immeuble Champendal. Le café des Turbines, devenu café des Silos a disparu. Le bâtiment qui abritait les dépôts du Grand-Passage a fait place à un centre administratif et commercial. L'ancienne fontaine a heureusement été préservée et décore maintenant l'emplacement derrière le temple.
Gérald Berlie



SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch